

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LOGEMENTS ÉTUDIANTS

La Ville lance un appel aux bailleurs privés pour faciliter l'accès au logement des étudiants

Faire le lien entre les bailleurs privés et les jeunes, étudiants ou apprentis, voilà l'objectif du dispositif mis en place par la Ville de Bayonne depuis plusieurs années. Grâce à cette liste disponible au Bureau d'Information Jeunesse et actualisée tous les quinze jours, les jeunes ont accès au listing des appartements ou logements meublés disponibles sur le territoire, et ce, gratuitement. À quelques mois de la prochaine rentrée, la Ville de Bayonne lance un appel aux bailleurs privés qui souhaiteraient rejoindre le dispositif et enregistrer leur location destinée aux jeunes.

Le Bureau Information Jeunesse a pour mission de faciliter et aider les jeunes à s'intégrer dans la vie étudiante et plus largement dans la cité. C'est un lieu ressource, d'échanges et d'informations pour tout type de renseignement (logement, études, formations diverses, loisirs, BAFA, jobs...). Dans le cadre de son offre de service, le BIJ de la Ville de Bayonne dispose d'une liste de logements disponibles sur Bayonne et à destination des jeunes qui en font la demande : étudiants, apprentis ou jeunes travailleurs souhaitant habiter seuls ou en colocation. Ce dispositif est une réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes pour se loger et concerne essentiellement les logements avec des baux spécifiques d'habitation meublés communément appelé « bail étudiant ». Le BIJ enregistre également les offres de colocation ou de chambre chez l'habitant.

Étienne Boutonnet, conseiller municipal délégué à l'insertion des jeunes et vie étudiante précise « à notre échelle, la Ville a un rôle à jouer. Consciente des difficultés pour les jeunes, elle mène une action incitative auprès des bailleurs privés et se positionne comme un tiers de confiance pour les deux parties afin de faciliter l'accès au logement des jeunes ».

Comment enregistrer son logement auprès du BIJ ?

Les bailleurs privés sont invités à remplir le formulaire téléchargeable en ligne sur le site internet de la Ville de Bayonne : www.bayonne.fr (rubrique J'habite à Bayonne / Mes enfants / Bureau Information Jeunesse).

Les propriétaires souhaitant s'inscrire dans cette démarche devront signer une charte d'engagement. Les documents complétés et signés sont à transmettre au BIJ par courriel à l'adresse bij@bayonne.fr.

UNE RÉUNION D'INFORMATION POUR LES BAILLEURS PRIVÉS

Afin de faciliter l'entrée des propriétaires dans ce dispositif, le BIJ de la Ville de Bayonne organise **le 13 mai de 16h à 18h dans ses locaux** (71 rue Bourgneuf) une permanence d'information à destination des propriétaires bayonnais. En présence d'Action Logement, cette permanence permettra d'informer les bailleurs sur différents dispositifs existants et facilitant les baux « étudiants » et l'accès aux logements pour les jeunes : avance Loca-Pass, Garantie Visale...